

## Conseil Municipal

08 avril 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

### Présents :

Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Tatiana LECUYER, Alain FIX, Valérie DELATTRE, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Nicole MAGNIER, Philippe LELIEVRE, Valérie MANCHUELLE GILLET, Calypso HOLUIGUE, Benjamin DESENCLOS, Marion LANNOY, Jean-Pierre KINOO, Delphine LEDOUX, Patrick GOMEL

### Excusé :

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Valérie MANCHUELLE GILLET
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

Monsieur le Maire remercie les membres pour leur présence et nomme Sylviane CORNET, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie le service jeunesse, les élus, les membres du comité des fêtes et les bénévoles pour le succès des manifestations du week-end de Pâques. Beaucoup de familles ont participé à la chasse à l'œuf dans les jardins du presbytère et la traditionnelle braderie du lundi de Pâques a été une grande réussite.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la demande des parents d'élève, une sensibilisation relative à la vitesse sur le parking des anciens combattants pendant les heures d'école sera réalisée à la rentrée des vacances d'avril.

Monsieur le Maire renseigne les membres de l'équipe municipale que les travaux sur le réseau d'eaux pluviales sont en cours sur la rue du Gart. Ces travaux sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

### **1) Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil du 20 mars 2026.**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 20 mars dernier et demande s'il y a des observations.

Philippe LELIEVRE demande la projection du tableau relatif au dépouillement des élections du Maire et des adjoints et demande une correction sur les lignes mentionnant la majorité absolue. Une correction sera réalisée sur le chiffre ~~19~~ sera remplacé par 11.

Aucune autre remarque n'est formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité, 19 voix pour ; 0 contre, 0 abstention.

### **2) Mise en place des commissions**

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal. Les commissions ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Le Maire est le président de droit de toutes les commissions mises en place.

En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur le Maire, les commissions peuvent être convoquées par le vice-président élu à la mise en place des commissions.

Monsieur le Maire propose la mise en place de 6 commissions :

Considérant l'unique liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment l'article 2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après en avoir décidé, et à l'unanimité, désigne au sein des commissions suivantes :

COMMISSION TRAVAUX
Dominique NAVET
Alain FIX Catherine VANDEKERKHOVE Bernard MOUSSAY Delphine LEDOUX Patrick GOMEL

COMMISSION FINANCES
Catherine VANDEKERKHOVE
Valérie MANCHUELLE GILLET Calypso HOLUIGUE Alain FIX Delphine LEDOUX

COMMISSION COMMUNICATION
Marion LANNOY
Tatiana LECUYER Nicole MAGNIER Patrick GOMEL Calypso HOLUIGUE Benjamin DESENCLOS Sylviane CORNET

COMMISSION DÉVELOPEMENT DURABLE
Bernard MOUSSAY
Dominique NAVET Alain FIX Catherine VANDEKERKHOVE

COMMISSION APPEL D'OFFRES
Jean-Michel DEGREMONT
<b>Titulaires :</b> Dominique NAVET Alain FIX Catherine VANDEKERKHOVE <b>Suppléants :</b> JP FLOUR JP KINOO Valérie MANCHUELLE GILLET

COMMISSION JEUNESSE/MÉDIATHÈQUE
Tatiana LECUYER
Valérie DELATTRE Jean-Pierre FLOUR Benjamin DESENCLOS
Conseil Ecole
Tatiana LECUYER Dominique NAVET Valérie MANCHUELLE GILLET

### **3) Renouvellement du Conseil d'administration du CCAS**

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Le conseil d'administration est formé de 6 membres nommés par M le Maire par arrêté municipal et 6 membres élus, désignés par le conseil municipal, soit 12 membres, en plus du maire qui est président de droit.

Il est donc proposé la composition du conseil d'administration comme suit :

#### Membres élus :

- Philippe LELIEVRE
- Dominique NAVET
- Nicole MAGNIER
- Jean-Pierre KINOO
- Jean-Pierre FLOUR
- Bernard MOUSSAY

#### Membres nommés :

- Anick PIERRU
- Claudie EVRARD
- Chantal STEVENART
- Jacqueline LEFEBVRE
- Françoise CURE
- Marie-Françoise LECAILLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 13 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

### **4) Désignation d'un représentant FDE62**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un représentant de la commune au Conseil d'Administration de la FDE (Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais) doit être désigné. Il propose Alain FIX, adjoint délégué à l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Alain FIX comme représentant au Conseil d'Administration de la FDE.

### **5) Désignation d'un représentant CNAS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la Collectivité au Comité National d'Action Sociale. Le personnel bénéficie d'un éventail de prestations qui concourt à leur mieux-être.

A chaque renouvellement du Conseil Municipal, pour porter la voix de la Commune au sein des instances du CNAS, il est nécessaire de désigner un élu et un agent qui seront délégués de la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de désigner :

- Alain FIX, délégué élu
- Alice SAUVAGE, déléguée agent.

## 6) Désignation de correspondant avec le PARC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un délégué au Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale doit être désigné pour représenter la commune au sein des instances du Parc. Il propose : Bernard MOUSSAY, conseiller délégué au développement durable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Bernard MOUSSAY comme délégué au Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

## 7) Proposition de noms à la CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

La commune de la Capelle-Lès-Boulogne ayant moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

L'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 19 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention, la liste des 24 noms suivants :

NOM	NOM D'USAGE	PRENOMS
BOULY		Jean-Luc
CAFFIER		Michèle
COULOMBEL		Marie
DELBART		Alfred
DEMARSY		Roland
DERINCK	VANDEKERKHOVE	Catherine
DESFACHELLES		Dominique
DUFLOS		Pascal

DURIEZ		Alain
ELARD		Denis
FIX		Alain
GOMEL		Patrick
HANSE		Marcel
HOUTON		Alain
LECAILLE		Michel
LELEU	DELATTRE	Valérie
LELIEVRE		Philippe
MAZUREK		Jacky
MEURDESOIF		Christian
NAVET		Dominique
ROMMELAERE		Gregory
TINCHON		Roger
VILAIN	LERAILLE	Francoise
WULLEPUTTE		Pierre

#### 8) Désignation d'un référent Incendie et secours

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un correspondant incendie et secours doit être nommé conformément au décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction d' élu municipal correspondant incendie et secours.

Monsieur le Maire propose de nommer Alain FIX, adjoint délégué à l'urbanisme en qualité de correspondant incendie et secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition.

#### 9) Divers

Des informations sont données concernant des problèmes d'éclairage ou absence d'éclairage dans certaines résidences. Des travaux sont à prévoir, un questionnement sur les remplacements des candélabres seront mis à l'ordre du jour des commissions.

#### Animations de mai 2026 :

- Cyclotourisme avec 3 randonnées traversantes de la commune : MONSORIDE le 08 mai 2026 et « Sur les traces de Napoléon » le 03 mai 2026 et Ronde des Clubs d'Opale le 24 mai 2026
- Le salon du livre du 12 au 17 mai 2026
- Récital de piano Aurélie VERDIER – 18h00 Eglise Saint Jean-Baptiste

- Animation des pollinisateurs le 18 mai 2026
- FEYDEAU avec la compagnie des théatreux le 23 mai 2026
- Concert de jazz en extérieur le dimanche 24 mai 2026
- Fêtes des voisins le 29 mai 2026
- Concert lecture le samedi 30 mai 2026

M le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur participation et annonce la prochaine date du conseil municipal : Jeudi 23 avril 2026 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

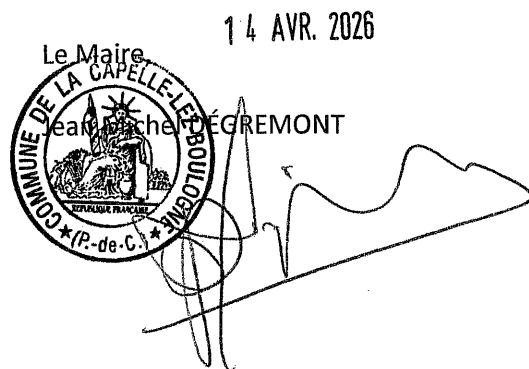
La secrétaire de séance,

Sylviane CORNET



14 AVR. 2026

Le Maire  
Jean-François GREGMONT



Le sceau officiel de la commune de La Capelle-Jebboule, République Française, est visible. Il est entouré d'une signature manuscrite.